

Strasbourg, le 9 novembre 2011

DH-GDR(2011)R8

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME  
(CDDH)

---

COMITE D'EXPERTS SUR LA REFORME DE LA COUR  
(DH-GDR)

---

**RAPPORT**

**8<sup>e</sup> réunion**

**2 – 4 novembre 2011**

---

**Résumé :**

Lors de sa 8<sup>e</sup> réunion, le Comité a, en particulier :

- adopté des projets de rapports du CDDH sur les questions suivantes, en vue de leur présentation au CDDH lors de sa prochaine réunion :
  - le filtrage des requêtes et le traitement des affaires répétitives (voir annexe III) ;
  - un système de frais pour les requérants devant la Cour (voir annexe IV) ;
  - la proposition d'introduire une sanction pour les affaires dénuées de tout fondement (voir annexe V) ;
  - la représentation légale obligatoire (voir annexe VI) ;
  - la proposition d'étendre la compétence de la Cour en matière d'avis consultatifs (voir annexe VII) ;
- examiné une proposition allemande d'amender le critère de recevabilité du « préjudice important » de l'article 35 paragraphe 3.b. CEDH, ainsi que des propositions de la Suisse et du Royaume-Uni sur d'éventuelles nouvelles règles ou pratiques d'ordre procédural concernant l'accès à la Cour, et décidé de charger M. Martin KUIJER (Pays-Bas) de l'élaboration d'un rapport préliminaire sur ces questions ;
- examiné et exprimé son intérêt pour une proposition allemande d'inviter la Cour à réexaminer sa pratique sur la mise en œuvre de la règle des six mois pour la recevabilité ;
- examiné une proposition polonaise sur le concept de recours interne général et exprimé son intérêt pour l'avenir pour cette proposition ;
- organisé ses travaux futurs.

**Point 1: Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**

1. Le Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR) a tenu sa 8<sup>e</sup> réunion à Strasbourg du 2 au 4 novembre 2011, sous la présidence de Mme Anne-Françoise TISSIER (France). La liste de participants figure à l'Annexe I. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, figure à l'Annexe II.

**Point 2: Nouveau mécanisme de filtrage / traitement judiciaire des affaires répétitives**

2. Le Comité prend note des notes des informations données par M. Patrick TITIUN, du greffe de la Cour, concernant la diminution, en septembre et octobre 2011, du nombre des requêtes en attente devant une formation judiciaire de la Cour qui est survenue, le chiffre au 31 octobre 2011 étant de 153 850 requêtes. M. Titium replace ce développement dans le contexte des résultats très encourageants obtenus par la nouvelle section de filtrage du greffe, qui a atteint une production de décisions dans les affaires manifestement irrecevables plus grande que l'arrivée de nouvelles requêtes identifiées provisoirement comme telles, ainsi que par le détachement au greffe de 20 juges par la Fédération de Russie.

3. Le Comité examine ensuite et adopte un projet de rapport du CDDH sur le filtrage des requêtes et le traitement des affaires répétitives, tel qu'il figure à l'Annexe III, en vue de le soumettre au CDDH à la prochaine réunion de ce dernier (6-9 décembre 2011).

**Point 3: Accès à la Cour – Frais pour les requérants**

4. Le Comité examine et adopte un projet de rapport du CDDH sur un système de frais pour les requérants devant la Cour, tel qu'il figure à l'Annexe IV, en vue de le soumettre au CDDH à la prochaine réunion de ce dernier (6-9 décembre 2011).

**Point 4: Accès à la Cour – Sanctions pour les affaires dénuées de tout fondement**

5. Le Comité examine et adopte un projet de rapport du CDDH sur la proposition d'introduire une sanction pour les affaires dénuées de tout fondement, tel qu'il figure à l'Annexe V, en vue de le soumettre au CDDH à la prochaine réunion de ce dernier (6-9 décembre 2011).

**Point 5: Accès à la Cour – Représentation légale obligatoire**

6. Le Comité examine et adopte un projet de rapport du CDDH sur la représentation légale obligatoire, tel qu'il figure à l'Annexe VI, en vue de le soumettre au CDDH à la prochaine réunion de ce dernier (6-9 décembre 2011).

**Point 6 : Avis consultatifs**

7. Le Comité prend note des informations données par M. John DARCY, du greffe, selon lesquelles la Cour, en réponse à l'initiative du Comité,<sup>1</sup> est en train de préparer une position commune sur la question, qui devrait être adoptée fin novembre et communiquée à la réunion du CDDH des 6-9 décembre 2011.

8. Le Comité examine ensuite et adopte un projet de rapport du CDDH sur la proposition d'étendre la compétence de la Cour en matière d'avis consultatifs, tel qu'il figure à l'Annexe VII, en vue de le soumettre au CDDH à la prochaine réunion de ce dernier (6-9 décembre 2011).

**Point 7 : Amendement du critère de recevabilité du "préjudice important" (article 35(3)(b) CEDH)**

9. Mme Denise RENGER (Allemagne) présente la proposition allemande d'amender le critère de recevabilité du "préjudice important" de l'article 35 paragraphe 3 b., en retirant la clause de sauvegarde exigeant que l'affaire ait été dûment examinée par un tribunal interne.

10. Une nette majorité d'experts est en faveur de continuer l'examen de cette question, bien que certains experts soient opposés à la proposition, et il est suggéré que cela ne devrait pas être considéré comme une priorité immédiate. La proposition pourrait, toutefois, faire partie des discussions plus larges sur les critères de recevabilité tant durant la préparation de la session ministérielle qu'au cours de cette dernière.

11. Le Comité décide de préparer un rapport préliminaire sur la question et les autres questions connexes soulevées par la note de la Suisse et du Royaume-Uni (voir également le point 10, Questions diverses, ci-dessous), sur la base de contributions écrites et de leur approbation subséquente par procédure écrite. Il est convenu que le calendrier pour cette procédure soit le suivant :

- Les contributions écrites devront être envoyées au rapporteur, M. Martin KUIJER (Pays-Bas) (m.kuijer@minjus.nl), avec copie au Secrétariat (david.milner@coe.int), au plus tard le vendredi 18 novembre 2011 ;
- Le projet de rapport préliminaire sera diffusé pour approbation par procédure écrite le vendredi 16 décembre, permettant ainsi au rapporteur de tenir compte également des discussions sur ces questions lors de la réunion du CDDH des 6-9 décembre 2011 ;
- Toute réponse à la procédure écrite d'approbation devra être communiquée au rapporteur (avec copie au Secrétariat) avant le mardi 20 décembre ;
- La version finale du rapport préliminaire sera ensuite diffusée au plus tard le jeudi 22 décembre ;
- Le rapport préliminaire sera ensuite examiné lors de la réunion des 18-20 janvier 2012.

**Point 8 : Application de la règle des six mois par la Cour (article 35(1) CEDH)**

12. Mme RENGER (Allemagne) présente la proposition allemande d'inviter la Cour à réexaminer sa pratique sur la mise en œuvre de la règle des six mois pour la recevabilité,

---

<sup>1</sup> Voir le document DH-GDR(2011)R7 REV., paragraphe 9.

selon laquelle les requérants dont le premier contact avec la Cour ne s'est pas fait sous une forme correcte, même si la demande est déposée peu de temps avant l'expiration du délai de six mois, se voient accorder huit semaines supplémentaires pour compléter et renvoyer le formulaire de requête. Le Comité exprime son intérêt pour cette proposition.

13. M. DARCY, du greffe, informe le Comité du "Projet article 47" de la Cour. Ce projet implique du greffe une approche plus stricte des exigences formelles pour le dépôt d'une requête, telles que précisées à l'article 47 du Règlement de la Cour. Un manquement à fournir toutes les informations requises conduirait au rejet de la requête par le greffe. Le requérant serait informé par courrier que sa requête n'a pas été acceptée pour examen judiciaire. Cette notification est définitive. Le requérant ne pourrait pas soumettre un nouveau formulaire de requête, même dans le délai des six mois. Certaines catégories d'affaires sont exemptées de l'exercice, à savoir les requêtes soulevant des questions en vertu des articles 2, 3, 4 et 5 (la plus haute priorité étant accordée à ces dispositions), les requêtes déposées par des personnes en détention etc. Il y a également une discrétion limitée pour les rapporteurs non judiciaires pour les cas limites. Le projet est initialement prévu pour une période de six mois, suivie d'une première évaluation de son impact. Les résultats de cette évaluation seront présentés au Comité. Le Comité prend note de ces informations et exprime son intention de suivre ces développements.

### **Point 9 : Organisation de travaux futurs**

14. Le Comité prend note que sa prochaine réunion se tiendra du 18 au 20 janvier 2012 et que le CDDH, lors de sa réunion extraordinaire, l'a chargé de "*préparer le texte principal du projet de rapport final du CDDH et un projet de contribution du CDDH à la Conférence à haut niveau qui sera organisée par la Présidence britannique du Comité des Ministres, les deux textes devant être soumis à la réunion plénière du CDDH des 7-10 février 2012 pour adoption et transmission au Comité des Ministres au plus tard le 10 février.*"<sup>2</sup>

### **Point 10 : Questions diverses**

15. Le Comité examine également les questions suivantes :

- Une note présentée par la Suisse et le Royaume-Uni sur de nouvelles règles ou pratiques éventuelles d'ordre procédural concernant l'accès à la Cour.<sup>3</sup> Le Comité salue ces propositions, dont il estime qu'elles nécessitent d'être davantage examinées, et décide de préparer un rapport préliminaire y afférent comme base pour les discussions lors de sa prochaine réunion (voir également le paragraphe 11 ci-dessus).
- Une proposition de la Pologne sur le concept de recours interne général. Le Comité prend note de cette proposition. Toutefois, tout en convenant que l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention au niveau national est une question importante qui nécessiterait davantage d'attention à l'avenir, le Comité décide que la proposition n'a pas à être davantage examinée à ce stade des travaux dans la mesure où elle ne nécessite pas d'amender la Convention.

\* \* \*

---

<sup>2</sup> Voir le doc. CDDH(2011)R.Ex, rapport de la réunion extraordinaire du CDDH (12-14 octobre 2011), paragraphe 7.

<sup>3</sup> Voir le doc. DH-GDR(2011)020.

Annexe I**List of participants / liste des participants****MEMBERS / MEMBRES****AUSTRIA / AUTRICHE**

Ms Brigittte OHMS, Deputy Government Agent, Division for International Affairs and General Administrative Affairs, Federal Chancellery, Dpt. V/5, Constitutional Service, Ballhausplatz 2, 1010 Wien

**BELGIUM / BELGIQUE**

Mme Stéphanie GRISARD, co-Agent du Gouvernement, Service Public Fédéral Justice, Service des droits de l'homme, Boulevard de Waterloo 115, B-1000 Bruxelles

**CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE**

Mr Vit SCHORM, Government Agent, Ministry of Justice, Vyšehradská 16, 128 10 Praha 2

**DENMARK / DANEMARK**

Mr Mads Møller LANGTVED, Head of Section, The Danish Ministry of Justice, EU Law and Human Rights Division, Slotsholmsgade 10, DK-1216 Copenhagen K

**FINLAND / FINLANDE**

Mr Arto KOSONEN, Government Agent, Director of the Unit for Human Rights Court and Conventions, Legal Service, Ministry of Foreign Affairs, P.O. Box 411, FI-00023 Valtioneuvosto

**FRANCE**

Mme Anne-Françoise TISSIER, Chairperson of the DH-GDR / Présidente du DH-GDR, Sous-directeur des droits de l'homme, Agent du Gouvernement, Ministère des affaires étrangères, DJ/HOM, 57 boulevard des Invalides, F-75007 Paris

Mme Emanuelle TOPIN, Conseiller, Direction des affaires juridiques, Sous-direction des droits de l'Homme, Ministère des affaires étrangères, 57 boulevard des Invalides, F-75007 Paris

**GEORGIA / GEORGIE**

Ms. Mariam VASHAKIDZE, Legal Advisor for the Department of the State Representation to the International Courts of Human Rights of the Ministry of Justice of Georgia 24(a), Gorgasali, 0114, Tbilisi

**GERMANY / ALLEMAGNE**

Mrs Almut WITTLING-VOGEL, Chairperson of the CDDH / Présidente du CDDH Agent for Human Rights, Federal Ministry of Justice, Mohrenstr. 37, D-10117 Berlin

Ms Denise RENGER, Legal Officer, Federal Ministry of Justice, Mohrenstr. 37, 10117 Berlin

**GREECE / GRECE**

Mr Ioannis BAKOPOULOS, Membre du Conseil juridique de l'État, Ministère des affaires étrangères, Bureau de l'Agent du Gouvernement hellénique, Athènes

Ms Ourania PATSOPOULOU, Membre du Conseil Juridique de l'État, Attachée à la Représentation Permanente de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, 67000 Strasbourg

**ITALY / ITALIE**

Apologised / excusé

**IRLAND / IRELAND**

Mr Peter WHITE, Assistant legal advisor, Department of Foreign Affairs and Trade, Legal Division, 80 St Stephen's Green, Dublin 2

**LATVIA / LETTONIE**

Apologised / excusé

**LUXEMBURG / LUXEMBOURG**

Apologised / excusé

**THE NETHERLANDS / PAYS-BAS**

Mr Martin KUIJER, Senior legal adviser human rights law, Ministry of Justice, Legislation Department, room H.511, Schedeldoekshaven, P.O. Box 20301, 2500 BZ The Hague

Ms Françoise SCHILD, Legal counsel, International Law Division, Human Rights Cluster, Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands, P.O. Box 20061, 2500 EB The Hague

**NORWAY / NORVEGE**

Ms. Audgunn SYSE, Acting legal advisor, The Legislation Department, Ministry of Justice and the police, P.O. Box 8005 Dep, NO-0030 Oslo

Ms Guro CAMERER, Senior adviser, Legal Affairs Department, Ministry of Foreign Affairs, P.O.Box 8114 Dep, NO-0032 Oslo

**POLAND / POLOGNE**

Mr Jakub WOLASIEWICZ, Government Agent, Ministry of Foreign Affairs, Aleja Szucha 23, Warsaw 00580

**PORTUGAL**

Mme Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO, Agente du Gouvernement, Procureur-Général adjointe, Procuradoria Geral da Republica, rua de Escola Politécnica, N° 140, P-1249-269 Lisboa

**ROMANIA / ROUMANIE**

Ms Alexandra NEAGU, Directorate of the Agent of the Government for the European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs of Romania

**RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE**

Mr Nikolay MIKHAILOV, Office of the Representative of the Russian Federation at the European Court of Human Rights, Deputy Head, Ministry of Justice of the Russian Federation, Zhitnaya St., 14, 119991 Moscow

Ms Maria MOLODTSOVA, 1<sup>st</sup> Secretary, Department for International Humanitarian Cooperation and Human Rights, Ministry of Foreign Affairs, 32/34, Sennaya sq., 119200 Moscow

M. Vladislav ERMAKOV, Représentation permanente de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe, 75 allée de la Robertsau, F-67000 STRASBOURG

**SWEDEN / SUEDE**

Mr Olof WIDGREN, Special Adviser, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs, SE-103 39 Stockholm

Ms Jessica SJÖSTRAND, Deputy Director, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs, SE-103 39 Stockholm

**SWITZERLAND / SUISSE**

M. Frank SCHÜRMAN, Agent du Gouvernement, Chef de l'unité Droit européen et protection internationale des droits de l'homme, Office fédéral de la justice, Bundesrain 20, CH-3003 Berne

**TURKEY / TURQUIE**

Mme Deniz AKÇAY, Adjointe au Représentant permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, 23 boulevard de l'Orangerie, F-67000 Strasbourg

Ms Gönül ERONEN, Adjointe au Représentant permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, 23, boulevard de l'Orangerie, F-67000 Strasbourg

**UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI**

Mr Derek WALTON, Vice-Chair of the CDDH / Vice-Président du CDDH, Legal Counsellor, Foreign and Commonwealth Office, King Charles Street, London SW1A 2AH

Mr Simon JONES, Head of Council of Europe Team, Foreign and Commonwealth Office, King Charles Street, London SW1A 2AH

\* \* \*

**OBSERVERS / OBSERVATEURS**

**Holy See/ Saint Siège**

Mr Grégor PUPPINCK, 4 quai Koch, F-67000 Strasbourg

**Japan/ Japon**

Mr Hideaki GUNJI, Consul, Consulate-General of Japan at Strasbourg

**European Union/Union Européenne**

Apologised / excusé

**Office of the United Nations High Commissioner for Refugees / Office du Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR)**

Mr Jean-Etienne KAUTZMAN, Legal Associate, UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg

**Parliamentary Assembly/Assemblée parlementaire**

Mr Andrew DRZEMCZEWSKI, Head of Department, Legal Affairs & Human Rights Department / Chef de service des questions juridiques & des droits de l'homme

**Registry of the European Court of Human Rights / Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme**

Mr Patrick TITIUN, Head of Office, Private Office of the President of the European Court of Human Rights / Chef de Cabinet, Cabinet du Président de la Cour européenne des droits de l'homme

Mr John DARCY, Conseiller du président et du greffier, Private Office of the President, European Court of Human Rights / adviser to the President and the Registrar, Cabinet du Président, Cour européenne des droits de l'homme

**Conference of INGOs of the Council of Europe / Conférence des OING du Conseil de l'Europe**

Mr Giuseppe GUARNERI, 18, rue Carrière, F-67000 Strasbourg

**Department for the Execution of Judgments of the Court/ Service de l'Execution des Arrêts de la Cour**

Apologised / excusé

**Amnesty International**

Mr Sébastien RAMU, Senior Legal Adviser, Law and Policy Program, Amnesty International,  
1 Easton street London WC1X ODW

Mr Théo BOUTRUCHE, Chercheur, Amnesty International, International Secretariat, 1 Easton Street,  
London WC1X ODW

**Council of Bars and Law Societies of Europe / Conseil des barreaux européens (CCBE)**

Apologised / excusé

**European Group of National Human Rights Institutions / Groupe européen des institutions nationales des droits de l'homme**

Mme Noémie BIENVENU, Legal Adviser / Chargée d'études juridiques, Commission Nationale  
Consultative des Droits de l'Homme (CNCDDH)

35, rue Saint Dominique, 75007 Paris

Ms Mary CUNNEEN, Senior Lawyer with the UK Equality and Human Rights Commission

**International Commission of Jurists (ICJ) / Commission internationale de Juristes (CIJ)**

Apologised / excusé

\* \* \*

**SECRETARIAT**

**DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'Homme et État de droit**

**Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex**

M. Alfonso DE SALAS, Head of the Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Chef de  
la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, Secretary of the  
CDDH / Secrétaire du CDDH

Mr David MILNER, Administrator / Administrateur, Human Rights Intergovernmental Cooperation  
Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme,  
Secretary of the DH-GDR / Secrétaire du DH-GDR

Mme Virginie FLORES, Lawyer / Juriste, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division /  
Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Mme Szilvia SIMOND Assistant / Assistante, Human Rights Intergovernmental Cooperation  
Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

**Interpreters/Interprètes:**

Ms TANNER Julia

Mr GUITTONNEAU Nicolas

Mr JUNGLING Didier

\* \* \*

Annexe II**Ordre du jour****Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**Documents de référence généraux

- Projet d'ordre du jour annoté DH-GDR(2011)OJ003
- Rapport de la réunion extraordinaire du CDDH (12-13 octobre 2011) CDDH(2011)R.Ex
- Rapport de la 72<sup>e</sup> réunion du CDDH (29 mars – 1<sup>er</sup> avril 2011) CDDH(2011)R72
- Rapport intérimaire d'activité sur des propositions spécifiques pour des mesures nécessitant des amendements à la Convention CDDH(2011)R72 Add. I
- Rapport de la 7<sup>e</sup> réunion du DH-GDR (30 mai – 1<sup>er</sup> juin 2011) DH-GDR(2010)R7
- Rapport final du CDDH sur les mesures qui résultent de la Déclaration d'Interlaken et qui ne nécessitent pas d'amendement de la Convention CDDH(2010)013 Add. I
- Décisions du Comité des Ministres sur les suites à donner à la Déclaration d'Interlaken et Mandats du CDDH et de ses instances subordonnées impliquées dans le suivi de la Déclaration CDDH(2010)002
- Décisions des Délégués des Ministres sur les suites à donner à la 121<sup>e</sup> session du Comité des Ministres (Istanbul, 10-11 mai 2011) CM/Del/Déc.(2011)1114/1.5
- Déclaration d'Interlaken CDDH(2010)001
- Déclaration d'Izmir CDDH(2011)010
- « Documents de référence » pour la Conférence d'Interlaken H/Inf (2010) 2
- « Travaux préparatoires » pour la Conférence d'Interlaken H/Inf (2010) 3
- Avis de la Cour pour la Conférence d'Izmir #3484768
- Rapport d'activité du CDDH – Garantir l'efficacité à long terme du système de contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme CDDH(2009)007 Add. I

**Point 2 : Nouveau mécanisme de filtrage / traitement judiciaire des affaires répétitives**Document de travail

- Projet de rapport révisé sur le filtrage des requêtes et le traitement des affaires répétitives DH-GDR(2011)029

Documents de référence

- Rapport du CDDH sur le filtrage des requêtes et le traitement des affaires répétitives CDDH(2011)R72 Add. I, Annexe IV

- Non-paper sur un mécanisme de filtrage combiné (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)014
- Propositions de la Norvège concernant le filtrage des requêtes et le traitement des affaires répétitives DH-GDR(2011)019
- Proposition allemande – Mécanisme de filtrage judiciaire (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)022
- “Filtering by whom? Why judges should be vested with the task of filtering and not the registry staff” (Germany) (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)023
- European Group of National Human Rights Institutions, “Reform of the European Court of Human Rights – Selected Issues” (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)030
- Norwegian amendment proposals to document DH-GDR(2011)029 (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)032

### **Point 3: Accès à la Cour – Frais pour les requérants**

#### Document de travail

- Modèles éventuels pour un système de frais pour les requérants devant la Cour DH-GDR(2011)011 FINAL

#### Documents de référence

- Avis du Service du Conseil juridique sur la question de savoir s’il serait ou pas nécessaire d’amender la CEDH afin d’introduire un système de frais (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)025
- Registry note on Court fees (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)027
- European Group of National Human Rights Institutions, “Reform of the European Court of Human Rights – Selected Issues” (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)030
- Rapport intérimaire du CDDH sur la question de l’accès à la Cour - frais pour les requérants CDDH(2011)R72 Add. I, Annexe V
- Registry note on Court fees (uniquement en anglais) #3666425
- Etude sur l’éventuelle introduction d’un système de frais pour les requérants devant la Cour européenne des droits de l’homme (préparé par M. Julien Lhuillier, expert consultant) + Annexes DH-GDR(2011)002 REV. + Add. I
- « Preliminary reflections concerning the introduction of a fee system » (document préparé par le greffe de la Cour) (uniquement en anglais) COURT\_n3121780\_v1  
COURT\_n3102958\_v1\_feesrevised

### **Point 4 : Accès à la Cour – Sanctions pour les affaires dénuées de tout fondement**

#### Document de travail

- Rapport préliminaire sur la proposition d’introduire une sanction à l’encontre des affaires dénuées de tout fondement DH-GDR(2011)018 FINAL

#### Documents de référence

- Proposition allemande pour l’introduction d’une sanction à l’encontre des affaires dénuées de tout fondement (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)012

- anglais)
- European Group of National Human Rights Institutions, “Reform of the European Court of Human Rights – Selected Issues” (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)030

## **Point 5 :    Accès à la Cour – Représentation légale obligatoire**

### Document de travail

- Rapport préliminaire sur la représentation légale obligatoire DH-GDR(2011)016 FINAL

### Documents de référence

- Court’s Note on compulsory legal representation of applicants DH-GDR(2011)026
- European Group of National Human Rights Institutions, “Reform of the European Court of Human Rights – Selected Issues” (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)030

## **Point 6 :    Avis consultatifs**

### Document de travail

- Rapport préliminaire sur la proposition d’étendre la compétence de la Cour en matière d’avis consultatifs (révisé par le Secrétariat) DH-GDR(2011)017

### Documents de référence

- Avis consultatifs : discussions précédentes dans le cadre du DH-S-GDR et CDDH DH-GDR(2010)019
- Estonian comments on the draft preliminary report on the proposal to extend the Court’s jurisdiction to give advisory opinions (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)021
- European Group of National Human Rights Institutions, “Reform of the European Court of Human Rights – Selected Issues” (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)030
- Russian Federation’s Position on the proposal to extend the Court’s jurisdiction to give advisory opinions (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)031

## **Point 7 :    Amendement du critère de recevabilité du “préjudice important” (article 35(3)(b) CEDH)**

### Documents de référence

- Déclaration allemande quant à l’évaluation des critères de recevabilité (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)013
- Proposition allemande – amendement de l’article 35 paragraphe 3 b. de la CEDH (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)024

- European Group of National Human Rights Institutions, “Reform of the European Court of Human Rights – Selected Issues” (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)030

## **Point 8 : Application de la règle des six mois par la Cour (article 35(1) CEDH)**

### Documents de référence

- Déclaration allemande quant à l'évaluation des critères de recevabilité (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)013
- European Group of National Human Rights Institutions, “Reform of the European Court of Human Rights – Selected Issues” (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)030

## **Point 9 : Organisation de travaux futurs**

## **Point 10 : Questions diverses**

### Documents de référence

- “Possible new procedural rules or practices concerning access to the Court” (Note submitted by Switzerland and the United Kingdom) (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)020
- “Concept of a General Domestic Remedy” (proposal by Poland) (uniquement en anglais) DH-GDR(2011)028

## **Point 11 : Adoption des conclusions et du rapport de réunion**

### Document de travail

- Projet de rapport de la 8<sup>e</sup> réunion du DH-GDR (2 - 4 novembre 2011) DH-GDR(2010)R8

\* \* \*